

Propositions financières Budget Primitif 2012

Rapport n° CG/2011/130

Résumé :

La protection maternelle et infantile (PMI) est une mission obligatoire du Conseil Général. La PMI a pour rôle le suivi des femmes enceintes et des enfants de moins de 6 ans.

Ses principales actions sont des visites à domicile par des sages-femmes et des puéricultrices, des consultations de nourrissons, des bilans de santé en école maternelle, l'agrément, la surveillance et le contrôle des établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans ainsi que des assistants maternels.

Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions

Libellé Pôle	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2011
PAP	Direction de l'Enfance et de la Famille	2 232 000,00 €
PAP	Direction du Pôle Aide à la Personne - Service des Etablissements et Institutions	1 296 500,00 €
	TOTAL	3 528 500,00 €

4111 – Modes de garde petite enfance

Les crédits d'investissement (1 296 500 €) sont destinés à financer principalement les projets de création ou de restructuration au titre de modes de garde intégrés dans les contrats de territoire. A partir de 2012, les opérations seront gérées en autorisations de programme (*les crédits de paiement prévus sont de ce fait en baisse par rapport à 2011*). Les opérations les plus importantes concernent l'Alsace Bossue, le pays de Hanau et l'agglomération strasbourgeoise.

Des aides sont également accordées pour le renouvellement de matériel et de mobilier par les gestionnaires, associations ou centres communaux d'action sociale.

Les crédits de fonctionnement (446 000 €) correspondent essentiellement à la formation obligatoire des assistants maternels.

Celle-ci comprend :

- L'initiation aux gestes de premiers secours qui est généralisée pour l'ensemble des assistants maternels
- La formation obligatoire de 60 heures dans les deux ans après l'accueil du premier enfant.

4112 – Interventions préventives pour les jeunes enfants

Ce mode d'action comprend tout ce qui se rapporte aux consultations prénatales, aux consultations de nourrissons, aux bilans de santé en école maternelle, à savoir la rémunération des médecins vacataires, les vaccinations, le matériel médical et les médicaments, les frais d'interprétariat. Ce mode d'action comprend également

le financement des quatre centres d'action médico-sociale précoce de Schiltigheim, Haguenau, Sélestat et Ingwiller (ouverture au 1^{er} avril 2011).

4114 – Centres de planification

7 centres de planification ont conclu une convention avec le Département. Les frais de fonctionnement correspondent à la prise en charge des frais de personnel (secrétariat, conseillères conjugales) des consultations pour les mineures et des médicaments contraceptifs. Le budget est en diminution de 10 % dans l'attente d'une régularisation au titre des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg.

Récapitulatif des montants proposés par modes d'actions :

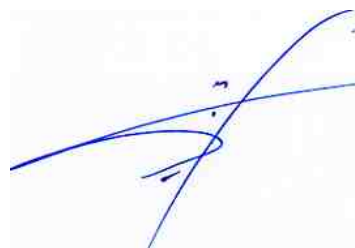
Code	Libellé Mode d'action	Crédits inscrits au BP précédent	Crédits proposés au BP
4111	Modes de garde petite enfance	1 924 000,00 €	1 742 500,00 €
4112	Interventions préventives pour les jeunes enfants	1 278 320,00 €	1 290 000,00 €
4114	Centres de Planification	546 600,00 €	496 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la commission des solidarités, et en accord avec la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Général approuve les dispositions du rapport traduites dans le budget primitif 2012.

Strasbourg, le 21/11/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL